
**CEREMONIE DE SIGNATURE DES ACCORDS BILATERAUX DE RESTRUCTURATION
DE LA DETTE DE LA COTE D'IVOIRE ENVERS LA FRANCE**
Abidjan, 09 décembre 2009

Allocution de
Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

- Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire ;
- Honorables invités ;
- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais vous traduire toute ma reconnaissance pour votre présence, ce jour, à l'occasion de la **cérémonie de signature de trois (03) accords de restructuration de la dette de la Côte d'Ivoire envers la France**, dans le cadre de la mise en œuvre du Procès Verbal Agréé du Club de Paris, signé le 15 mai 2009.

Je voudrais, également, exprimer mes remerciements et ma gratitude à son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France, pour son soutien constant aux initiatives de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus de la normalisation des relations avec la communauté financière internationale, préalable à la reprise des activités économiques.

En effet, en tant que partenaire privilégié de la Côte d'Ivoire, la France, votre pays, occupe la première place au nombre de nos créanciers bilatéraux, avec un portefeuille représentant 52% du Stock total de la dette due à l'ensemble des 14 pays créanciers, membres du Club de Paris.

Il est donc aisé de comprendre que cette position prépondérante implique la France, comme acteur essentiel

concernant la Côte d'Ivoire, au titre de la restructuration de sa dette extérieure.

En matière de coopération économique, force est de reconnaître que la Côte d'Ivoire a longtemps souffert de l'absence de l'Agence Française de Développement (AFD) sur le terrain et a vivement plaidé pour la reprise des activités de cette institution.

Aujourd'hui, avec la reprise de ses activités, c'est le déclenchement du retour de tous les autres partenaires au développement.

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur,

Je voudrais saisir l'occasion de cette cérémonie de signature, pour remercier, au nom du Gouvernement ivoirien, les plus Hautes Autorités Françaises, pour leur implication totale, lors du bouclage du financement, en vue de l'apurement des arriérés dus aux institutions multilatérales, notamment, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

Ce soutien a, également, été remarquable dans la gestion du dossier de la Côte d'Ivoire auprès des instances du FMI, pour l'obtention du programme économique et financier assorti, immédiatement, du point de décision de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

A ce stade de mon propos, je puis vous assurer que nous nous employons à mettre en œuvre les différentes mesures retenues, afin de conduire, à bonne fin, ce programme nécessaire à la relance de l'économie ivoirienne.

Il n'en demeure pas moins que nos attentes restent encore nombreuses, et notre pays attend beaucoup de la France dans le processus de la relance post-crise. Nous comptons, surtout, sur le retour des opérateurs économiques français, pour reprendre la place qui est la leur, chez eux, en Côte d'Ivoire.

Revenant aux présents accords d'allégement de dette conclus, ce jour, avec la France, il est à rappeler que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Procès Verbal Agréé du Club de Paris du 15 mai 2009.

En effet, aux termes des négociations avec les pays créanciers membres du Club de Paris, pour un stock de dette consolidée de 2 255 milliards de FCFA, la restructuration de cette dette a été déclinée en trois (03) modalités, à savoir :

- l'annulation, immédiate, de 435 milliards de FCFA ;
- le différé du remboursement de 1224 milliards de FCFA, d'arriérés et d'échéances de la dette post date butoir ;
- et, le rééchelonnement, à long terme, du stock résiduel d'un montant de 596 milliards de FCFA.

En ce qui concerne la France, la restructuration de la dette de la Côte d'Ivoire se présente comme suit :

- une annulation, immédiate, de 240 milliards de FCFA, sur le stock de dette rééchelonnée d'un montant 1.623 milliards de FCFA ;
- un différé, sur une période de 8 ans maximum, pour le remboursement de la dette post date butoir d'un montant de 1073 milliards de FCFA ;
- un rééchelonnement du stock résiduel, d'un montant de 310 milliards de FCFA, sur une période allant de 23 à 40 ans.

C'est le lieu de remercier, une fois de plus, la France qui a su peser de tout son poids, lors des négociations avec le Club de Paris, afin de faire bénéficier la Côte d'Ivoire d'un traitement exceptionnel de ses arriérés de dette post date butoir.

Au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la France envisage d'accorder à la Côte d'Ivoire des annulations supplémentaires de dette à travers la mise en place de Contrats de désendettement et de développement (C2D).

Je saisis la présente opportunité, pour renouveler ma demande faite, auparavant, à Madame la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, relative au démarrage des travaux des équipes ivoiriennes et françaises pour la préparation du C2D; la Côte d'Ivoire a urgemment besoin de cet appui.

C'est aussi l'occasion de solliciter l'appui de la France, lors de la mise en œuvre des C2D, pour bénéficier d'un retour de fonds sur le remboursement de la dette.

Il convient de le rappeler, la structure actuelle du portefeuille de la dette de la Côte d'Ivoire envers la France est composée de 83% de prêts, sous forme d'appuis budgétaires et de 17% de prêts projets.

Je voudrais, enfin, vous assurer de la détermination de la Côte d'Ivoire à affecter, prioritairement, les ressources issues de ces allègements de la dette au financement des dépenses pro-pauvres et des projets d'infrastructures de base, dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Je voudrais clore mon propos, en réitérant mes remerciements à son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur,

et à travers lui, le Gouvernement français, pour leur sollicitude à l'endroit de notre pays, dans son retour à la paix et à la normalisation.

Vive la coopération entre la Côte d'Ivoire et la France !

Merci de votre aimable. Charles KOFFI DIBY